

Libération de Lourdes

Présentation du portrait de Jeanne Chayé

Mercredi 19 août 2026 à 10 h

Discours du Maire

M. Stéphane Peyras, représentant le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées,

Mme Marie Plane, vice-présidente du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées,

Mesdames et Messieurs les élus en vos grades et qualités,

Mesdames et Messieurs les forces de la sécurité civile, les représentants des associations patriotiques,

Mesdames et Messieurs,

Chères Lourdaises, chers Lourdais,

Chers Descendants de Mme Jeanne Chayé,

Il y a des noms que l'Histoire ne doit pas laisser disparaître.

Il y a des destins qui méritent d'être racontés.

Et il y a des femmes dont le courage doit être transmis aux générations qui viennent.

Aujourd'hui, dans cette salle du Conseil municipal, nous souhaitons rendre hommage à l'une d'entre elles :

Jeanne Chayé, née Lascabes.

Son nom est désormais inscrit dans notre mémoire collective.

Mais derrière ce nom, il y avait une femme, une épouse, une mère, une citoyenne, et surtout une résistante.

Jeanne Chayé est née le 4 décembre 1898.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle choisit, comme tant d'autres, de ne pas accepter l'Occupation et la soumission.

Les documents officiels sont particulièrement clairs sur son engagement.

Ils la qualifient de « magnifique patriote » et indiquent qu'elle fut arrêtée le 20 août 1943 pour faits de résistance.

Elle fut ensuite emprisonnée jusqu'au 29 janvier 1944.

Le lendemain, le 30 janvier, elle fut déportée dans le camp de concentration de Reckling.

À partir de ce moment, son destin a basculé définitivement.

Elle ne reviendra jamais.

Les documents officiels la portent d'abord comme disparue en mai 1945.

Les documents conservés par sa famille rappellent qu'elle est décédée au camp de Reckling, en mars 1945, à l'âge de seulement 46 ans.

Elle a payé de sa vie son engagement.

La République a reconnu son courage.

Elle fut décorée, à titre posthume, de la Médaille militaire.

Cette distinction s'est accompagnée de l'attribution de la Croix de guerre avec Palme de la Médaille de la Résistance française.

Ces décorations ne sont pas de simples médailles.

Elles sont la reconnaissance de la Nation envers une femme qui, dans une période où la peur pouvait conduire au silence, avait choisi de résister.

Mesdames et Messieurs,

Lorsque nous avons, en 2024, commencé à rendre hommage dans cette salle à des femmes résistantes, nous rappelions combien l'Histoire avait souvent davantage retenu les noms des hommes.

Pourtant, les femmes furent elles aussi des actrices essentielles de la Résistance. Elles ont transporté des messages, caché des personnes, transmis des informations, soutenu des réseaux.

Elles ont pris des risques considérables.

Et certaines, comme Jeanne Chayé, ont été arrêtées, déportées et sont mortes loin de chez elles.

Aujourd'hui, nous voulons donc leur rendre la place qu'elles méritent dans l'histoire de Lourdes et dans l'histoire de la Résistance.

Nous ne connaissons peut-être pas, dans les documents qui nous sont parvenus, tous les détails de son engagement. Mais nous en connaissons l'essentiel.

Nous savons qu'elle a résisté.

Nous savons qu'elle a été arrêtée pour cela.

Nous savons qu'elle a été déportée.

Et nous savons qu'elle n'est jamais revenue. Cela suffit pour mesurer son courage.

Jeanne Chayé, née Lascabes,

Aujourd'hui, votre famille est parmi nous.

Je souhaite saluer tout particulièrement la présence de Mme Sylvie Mancho, votre petite-fille, qui a été notre interlocutrice et qui a contribué à faire vivre votre mémoire.

Je salue également M. Dominique Chayé et M. Jean-Philippe Chayé, vos petits-fils, ainsi que l'épouse de Jean-Philippe.

Je salue M. Christophe Mancho, votre arrière-petit-fils, ainsi que Lilou et Anna, vos arrière-arrière-petites-filles.

Leur présence, aujourd'hui, donne à cet hommage une dimension toute particulière.

Car la mémoire n'est pas seulement une affaire de plaques, de décorations ou de cérémonies.

La mémoire est aussi une histoire et une affaire de famille.

Elle se transmet d'une génération à l'autre.

Et lorsque nous faisons entrer le nom de Jeanne Chayé dans la mémoire collective de Lourdes, nous faisons aussi en sorte que ses descendants puissent continuer à raconter son histoire, avec fierté et avec émotion.

Jeanne Chayé, née Lascabes,

La Ville de Lourdes ne vous oublie pas.

À travers votre nom, nous voulons nous souvenir de toutes ces femmes et de tous ces hommes qui ont refusé l'intolérable.

À travers votre parcours, nous voulons rappeler aux jeunes générations que la liberté n'est jamais acquise définitivement.

Et à travers votre mémoire, nous voulons transmettre une valeur essentielle : le courage de rester debout lorsque les circonstances nous demandent de nous taire.

Votre histoire appartient désormais pleinement à celle de Lourdes.

Elle appartient à notre mémoire collective.

Et aujourd'hui, dans cette salle du Conseil municipal, la Ville de Lourdes vous rend hommage.

La Ville de Lourdes vous remercie et vous reconnaît.

Elle vous remercie pour votre courage et votre détermination.

Elle vous remercie pour votre engagement sans faille au péril de votre vie.

Et elle adresse aujourd'hui, à travers vous, un hommage respectueux et reconnaissant à votre famille, qui a su conserver et transmettre votre mémoire.

Que votre nom demeure dans nos mémoires.

Que votre histoire soit transmise.

Jeanne Chayé, née Lascabes, nous ne vous oublierons jamais.

Vive Lourdes,
Vive la République,
Vive la France !